

COMMUNIQUÉ

L'entente collective entre le RPM et l'UDA est renouvelée pour un an

Un comité mixte se penchera sur la question des nouveaux médias

Montréal, le 12 août 2010 - Le Regroupement des producteurs multimédia (RPM) et l'Union des artistes (UDA) viennent de s'entendre pour renouveler l'entente collective sur les œuvres de commande. L'entente, qui était arrivée à échéance en août 2007, a été renouvelée pour une année et est entrée en vigueur le 1^{er} août 2010. Seules les dispositions touchant les tarifs et autres clauses pécuniaires ont été modifiées avec une majoration de 6 %.

Après plusieurs mois de rencontres et d'échanges, cette entente découle de la volonté des parties de normaliser leur relation tout en convenant de la nécessité d'approfondir le dialogue sur certains aspects en particulier. L'année qui vient permettra au RPM et à l'UDA de s'asseoir au sein d'un comité mixte afin d'évaluer la problématique des œuvres de commande diffusées sur internet dont certaines pouvant s'apparenter à des annonces publicitaires.

« Le RPM a fait montre d'une réelle ouverture avec ce renouvellement d'un an assorti d'une majoration des tarifs liée au coût de la vie », de commenter Jérôme Couture, administrateur du RPM responsable du dossier et président de ALT Productions. « Les travaux du comité avec l'UDA vont nous permettre de mieux identifier les impacts de l'évolution rapide des dernières années en production d'œuvres de commande. On souhaite ainsi pouvoir ajuster certaines dispositions de l'entente en regard des nouvelles réalités de diffusion sur internet et les nouveaux médias », d'ajouter M. Couture.

L'entente collective ainsi que la nouvelle grille de tarifs sont disponibles sur le site du RPM. Rappelons que les membres en règles du RPM peuvent recourir à l'entente autant de fois qu'ils le désirent alors que les autres producteurs doivent toujours payer un frais d'utilisation de 100 \$ par production.

Au sujet du RPM

Le Regroupement des producteurs multimédia (www.rpm-qc.com), créé en 2000, représente plus de cent producteurs actifs en production de contenu de commande, de convergence ou original sur les nouvelles plateformes. Le RPM vise notamment à créer un climat propice au développement et à la croissance de la production multimédia au Québec. En ce sens, le RPM fait des représentations actives auprès des gouvernements, gère des ententes collectives avec les syndicats d'artistes et participe à la réalisation d'études sur les réalités économiques et d'affaires du secteur.